

Office of the
Prime Minister



Cabinet du
Premier ministre

DÉCLARATION DU

PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY

À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD

CONCLU PAR

LE PRÉSIDENT REAGAN ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL GORBATCHEV

EN VUE

D'ÉLIMINER LES MISSILES NUCLÉAIRES

DE PORTÉE INTERMÉDIAIRE

OTTAWA, ONTARIO

LE 10 DÉCEMBRE 1987

Le Premier ministre a publié aujourd'hui la déclaration suivante au sujet de l'heureux dénouement du sommet Reagan-Gorbatchev.

Le mardi 8 décembre, le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont signé un accord historique prévoyant l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire. Je suis sûr que tous les Canadiens applaudissent à cette initiative qui constitue une étape concrète vers un monde meilleur et plus sûr. C'est le triomphe du bon sens sur l'antagonisme.

L'Accord prévoit le démantèlement et la destruction complète de milliers d'armes nucléaires. Pour la première fois depuis le début de l'ère nucléaire, une catégorie complète d'armes sera non seulement limitée mais entièrement éliminée.

Le Président Reagan peut légitimement parler d'un grand succès. C'est lui qui a ouvert la voie à ces négociations avec l'Option zéro qu'il a proposée en 1981. C'est lui qui a résisté aux pressions de ceux qui voulaient geler le nombre de ces armes à des niveaux où ils auraient continué de constituer une menace pour l'Occident. C'est lui qui a eu le courage de faire la distinction entre fermeté et intransigeance.

Nous ne devons cependant pas hésiter à reconnaître à M. Gorbatchev tout le mérite qui lui revient. Il fallait un nouveau genre de leader soviétique pour renverser la décision de ses prédécesseurs de déployer ces missiles. Et il a fallu un nouveau leader soviétique pour réaliser qu'il est possible de créer une plus grande stabilité mondiale par des réductions mutuelles des arsenaux.

Nous nous réjouissons du nouvel esprit qui anime les rapports entre les deux grands et des réalisations tangibles qui en découlent.

Les mesures de vérification prévues dans l'accord sont les plus rigoureuses qu'on ait vues dans un traité de contrôle des armements à ce jour. Pour la première fois, des inspecteurs américains seront stationnés en territoire soviétique, et vice-versa. De telles mesures sont essentielles non seulement pour garantir le respect de l'accord mais pour créer un climat de confiance. Ce précédent sera extrêmement précieux pour la négociation d'autres accords de réduction des armements.

Il n'y a pas lieu de craindre que le retrait de ces missiles entraîne un effritement des liens entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces liens étaient déjà solides avant le déploiement des missiles et ils le demeureront après leur retrait. La présence de troupes américaines et canadiennes en Europe est une preuve probante de l'importance qu'attachent nos deux pays à leurs engagements militaires envers l'Europe.

La sécurité est indivisible. L'élimination des missiles de portée intermédiaire profitera à tous les pays de l'Occident. Mais les armes qui menacent directement le Canada -- les missiles intercontinentaux ainsi que les sous-marins et bombardiers porteurs d'armes nucléaires -- ne sont pas visés par cet accord. Nous sommes donc particulièrement heureux des progrès réalisés pendant ce sommet à l'égard des armes stratégiques. Le Canada espère que le traité INF sera l'amorce d'une réduction des énormes arsenaux nucléaires encore existants, et qu'il mènera à la conclusion d'un accord à Moscou le printemps prochain. Cela répondrait à notre préoccupation la plus fondamentale: une sécurité stable à des niveaux d'armement beaucoup plus bas.

Le traité sur les missiles de portée intermédiaire nous en dit long sur la signification et l'importance de la sécurité collective. En 1979, l'Alliance occidentale a décidé de déployer un nombre limité de ces missiles. Nous avons en même temps offert de négocier des réductions avec l'URSS. Certains gouvernements d'Europe de l'Ouest ont subi de fortes pressions publiques les incitant à ne pas fournir de bases pour ces missiles. Nos alliés d'Europe de l'Ouest ont résisté à ces pressions. Quand ils se sont aperçus que

l'Alliance ne pourrait pas être divisée, les Soviétiques sont retournés à la table qu'ils avaient quittée en 1983. Le traité qui vient d'être signé montre clairement le bien-fondé de la politique de l'OTAN, qui est d'allier la dissuasion au dialogue. Nous n'abandonnons ni l'un ni l'autre élément à notre détriment.

Changement et continuité dans les relations Est-Ouest

Le traité est bien accueilli pour ce qu'il accomplit. Il est bien accueilli aussi pour ce qu'il nous dit au sujet des relations Est-Ouest. Il y a quelques années seulement, la conclusion d'un tel accord semblait très lointaine, désespérément utopique.

Tant de choses ont changé depuis. Voilà maintenant à notre portée des objectifs qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérés comme étant pratiquement irréalisables: des réductions importantes des armements, le règlement des conflits régionaux et des progrès sur le plan des droits de la personne.

Mais nous ne devons pas nous faire d'illusions au sujet des obstacles qui restent à franchir; ils sont de taille. Nous ne devons pas non plus oublier comment nous en sommes arrivés à ce point.

La cohésion entre les pays de l'Ouest demeure aussi indispensable qu'avant. L'antagonisme entre l'Est et l'Ouest ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Bien que nous espérons que les obstacles s'aplanissent, l'Europe demeure divisée. Les forces militaires soviétiques demeurent largement supérieures à ce que n'importe qui dans l'Ouest considèrerait comme étant raisonnable et suffisant. Aussi louable qu'elle soit, la Glasnost ne parviendra pas à transformer rapidement un pays soumis depuis des siècles à l'autoritarisme russe d'abord, puis à une dictature marxiste.

Il est donc nécessaire de conserver une attitude prudente et cohérente. La liberté devra encore être

solidement défendue. L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord ne peuvent, ni individuellement ni ensemble, maintenir un équilibre militaire efficace et stable entre l'Est et l'Ouest par le seul biais des moyens conventionnels. C'est pourquoi l'OTAN continuera de recourir à la dissuasion nucléaire jusqu'à ce que notre sécurité puisse être garantie par d'autres moyens.

Nous devons donc également chercher, par la négociation, à corriger le déséquilibre actuel des forces conventionnelles et à éliminer complètement les armes chimiques.

Le fait que certaines choses soient demeurées inchangées ne doit pas nous faire oublier ce qu'il y a de nouveau et de positif.

M. Gorbatchev fait de courageux efforts pour enrayer l'effritement social, redresser l'économie et améliorer les conditions de vie dans son pays. Si ces efforts visent à laisser plus d'initiative et une plus grande liberté d'expression aux citoyens soviétiques, cette évolution va nettement dans le sens de nos intérêts et des leurs. Nous ne devrions pas hésiter à encourager un dirigeant soviétique qui essaie de desserrer les entraves du passé et qui, pour ce faire, met fin à des erreurs et à des abus de ses prédécesseurs.

Les dirigeants soviétiques commencent à mesurer le prix de l'isolationnisme et l'ampleur du défi de l'interdépendance. L'Union soviétique ne garantira jamais sa sécurité en menaçant celle des autres pays.

Certaines mesures ont été prises. M. Gorbatchev semble reconnaître les avantages d'une action collective par le truchement d'organisations internationales, et nous nous en réjouissons. Évidemment, il y a des questions de confiance qui dépendent de gestes concrets de la part des Soviétiques.

Il y a huit ans que les troupes soviétiques sèment la mort et la destruction en Afghanistan. Jusqu'ici, les

dirigeants soviétiques ont fait fi des pressions exercées par la communauté internationale pour qu'ils retirent immédiatement toutes leurs troupes de ce pays. S'ils le faisaient maintenant et laissaient ainsi le peuple afghan décider lui-même de son propre avenir, un tel geste contribuerait fortement à hausser le degré de confiance des autres pays à leur égard.

En Union soviétique et en Europe de l'Est, on a libéré des dissidents, permis la réunification de familles et laissé partir des émigrants. Nous sommes évidemment heureux de ces assouplissements. Mais il y a encore beaucoup trop de personnes qui sont persécutées parce qu'elles tentent d'exercer des droits qui leur sont garantis par des accords internationaux sur les droits de la personne. Nous demandons simplement que les dirigeants soviétiques et de l'Europe de l'Est respectent les engagements qu'ils ont pris librement dans ces accords.

L'intérêt que porte M. Gorbatchev à l'économie mondiale est compréhensible. Il ne peut pas fermer les yeux sur la révolution qui se produit dans le domaine de l'information, sur les progrès technologiques qui surviennent partout dans le monde et sur les profondes incidences des fluctuations des devises et des prix des matières premières. Il est aussi dans l'intérêt de l'Ouest, à long terme, que l'Union soviétique soit davantage intégrée à l'économie mondiale. Il est bon de se rappeler cependant que c'est l'économie mondiale qui est ouverte et celle de l'URSS qui est fermée. Nous invitons l'Union soviétique à ajuster ses pratiques économiques de manière à pouvoir tirer profit des nombreuses possibilités qui s'offrent à elle au Canada et ailleurs.

La contribution canadienne

Je crois que cinq principes essentiels devraient guider les actions du Canada pendant cette phase particulièrement productive des relations Est-Ouest.

Premièrement, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour promouvoir une plus grande communication entre les peuples de l'Est et de l'Ouest. Les visites officielles, les échanges culturels, la coopération dans l'Arctique et les échanges commerciaux sont autant d'avenues par lesquelles il est possible d'agir efficacement pour abattre les murs de la méfiance.

Deuxièmement, nous devons coopérer entièrement et efficacement, avec nos amis et alliés, à notre défense collective. Notre solidarité et notre souci de maintenir de fortes mesures de dissuasion tout en poursuivant le dialogue nous ont permis de nous rendre jusque-là et pourraient nous amener encore plus loin. Le Canada fait sa part, comme en témoigne le Livre blanc sur la défense.

Troisièmement, je réitère notre intention d'encourager vigoureusement la réalisation de nouveaux progrès en ce qui a trait au contrôle des armes et au désarmement. Les objectifs que j'ai énoncés en 1985 à l'égard des armes nucléaires, spatiales, chimiques et conventionnelles sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient à ce moment. Nous continuerons d'utiliser toutes les tribunes auxquelles nous avons accès -- tant à l'intérieur de l'OTAN, qu'à la Conférence sur le désarmement et aux pourparlers sur les armes conventionnelles -- afin d'atteindre ce but. Nous ne pouvons pas être à toutes les négociations, mais nous ferons valoir notre engagement et notre expertise chaque fois que ce pourra être utile.

L'objectif que nous poursuivons dans tous les cas est celui de la stabilité; stabilité à des niveaux d'armements plus bas et stabilité dans le rapport entre les armes offensives et les armes défensives.

L'établissement d'un dispositif de sécurité durable exige cependant d'importants progrès sur le plan de la confiance.

Notre quatrième principe doit donc être de faire en sorte que l'Union soviétique joue un rôle plus constructif sur la scène internationale. Nous aimerions

voir l'Union soviétique devenir un partenaire engagé et responsable dans les affaires politiques aussi bien qu'économiques. Nous encourageons cette évolution et veillons à ce que l'Union soviétique traduise ses paroles en actes.

Cinquièmement, nous continuerons d'insister sur les aspects humains des relations Est-Ouest. Les Canadiens sont profondément convaincus que les familles qui désirent se réunifier devraient pouvoir le faire. Nous croyons que la liberté de culte, le droit d'émigrer et le droit à la dissidence doivent être respectés partout dans le monde. Nous allons continuer de défendre ces droits à la réunion de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe, et nous n'aurons de répit que lorsque nous aurons la certitude que les normes internationales sont respectées.

Le Canada se réjouit de l'accord qui a été signé à Washington mardi dernier. Nous admirons le courage des leaders qui ont pris cette initiative. Nous nous engageons à travailler à réduire les barrières entre l'Est et l'Ouest, à bâtir un monde plus sûr et plus sain pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous, et à créer des habitudes de coopération plutôt que de confrontation.

Mais le monde est aussi aux prises avec des problèmes économiques, sociaux et environnementaux urgents et il ne pourra pas attendre indéfiniment que nous réussissions. L'accord signé mardi dernier à Washington montre que le travail acharné, la détermination, le bon sens et la communauté d'intérêts viennent à bout des pires difficultés.

C'est un formidable début, mais il ne faut pas s'arrêter là. Mettons-nous donc à la tâche de relever les défis qui restent à surmonter.

L'ACCORD SUR LES FORCES NUCLÉAIRES INTERMÉDIAIRES (FNI)

L'accord sur les FNI signé lors du Sommet américano-soviétique de Washington le 8 décembre 1987 convient de l'élimination de plus de 2600 missiles. L'URSS détruira près de quatre fois plus d'ogives que les États-Unis. La réduction totale des arsenaux des superpuissances est à peine de 5%, mais c'est le principe des réductions asymétriques qui est le résultat le plus important de cette négociation. De plus, le régime de vérification prévu par le traité est sans précédent. Ses dispositions prévoient: un échange de données, la vérification de ces données par les parties, la possibilité d'inspecter les sites, ainsi que l'établissement par les parties de stations de contrôle permanentes dans les installations de production de l'autre partie.

FNI QUI SERONT ÉLIMINÉES

	SYSTÈME	PORTÉE (KM)	NOMBRE	OGIVES
<u>LRINF</u> (Longue portée)				
URSS	SS-20	5000	650	1950
	SS-4	2000	170	170
	SS-5	2500	6	6
ÉTATS-UNIS	Pershing II	1800	247	247
	GLMC	2500	442	442
<u>SRINF</u> (Courte portée)				
URSS	SS-12/22	900	726	726
	SS-23	500	200	200
ÉTATS-UNIS	Pershing I	750	170	170
<u>TOTAUX</u>	URSS	- 1752 missiles - 3052 ogives		
	ÉTATS-UNIS	- 859 missiles - 859 ogives		



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

LE CANADA
ET L'ORGANISATION DE TRAITÉ
DE L'ATLANTIQUE NORD

FÉVRIER 1988

Canada

AVANT-PROPOS

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une alliance politique et militaire regroupant 16 pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord qui, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, travaillent de concert pour décourager tout acte d'agression contre eux et, au besoin, se défendre. Le but principal de l'Alliance est de protéger toute la région de l'OTAN par une coordination efficace des moyens militaires dont disposent ses membres. Sur le plan politique, l'OTAN joue un rôle tout aussi important, constituant pour l'Occident le forum de consultation sur les questions d'intérêt commun, particulièrement en ce qui concerne les moyens à mettre en oeuvre pour réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest et pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les 16 pays membres de l'Alliance sont la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie.

Origines et évolution de l'OTAN

Après la Seconde Guerre mondiale, les démocraties des deux côtés de l'Atlantique ont reconnu que, pour éviter un autre conflit armé de cette ampleur, elles devaient travailler ensemble en temps de paix comme elles l'avaient fait pendant les hostilités. La détérioration des relations entre l'Union soviétique et ses anciens alliés et la série d'évènements qui se déroulaient en Europe orientale, persuadèrent les pays libres de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord qu'une défense commune s'imposait.

Alors que plusieurs dirigeants occidentaux songeaient à créer une alliance défensive au sein des Nations Unies, les Européens prirent l'initiative de poser un geste concret. Au début de 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni signèrent le Traité de Bruxelles par lequel ils s'engageaient à constituer un système commun de défense et à renforcer leurs liens économiques et culturels.

Toutefois, il était évident qu'il fallait, selon les paroles de Sir Winston Churchill, faire appel au Nouveau Monde pour rétablir l'équilibre dans l'Ancien. Durant l'été de 1948, des représentants des pays qui avaient signé le Traité de Bruxelles, ainsi que des représentants du Canada et des Etats-Unis entamèrent des discussions qui devaient aboutir, le 4 avril 1949, à la signature du Traité de l'Atlantique Nord. En 1952, la Grèce et la Turquie se joignirent aux 12 pays faisant déjà partie de l'Alliance et, en 1955, la République fédérale d'Allemagne accédait également au Traité.

Enfin, en 1982, l'Espagne fut admise à son tour. Toutefois, comme c'est le cas pour la France, les forces de l'Espagne ne font pas partie du système de défense intégrée de l'OTAN. (La France a retiré ses effectifs en 1966.)

"A mon avis, le principal défi qui se pose à l'Alliance est celui de la réussite. Nous avons maintenu la paix pendant trente-cinq ans et la nouvelle génération d'élus aux parlements dans les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord n'ont pas connu la guerre. C'est exactement ce que les pères fondateurs espéraient et ce à quoi ils ont si ardemment travaillé. Cependant, l'ampleur même de ce qu'ils ont accompli permet difficilement de prouver la nécessité de poursuivre les efforts."

-- Lord Carrington, Secrétaire général de l'OTAN*

Le rôle du Canada dans la création de l'OTAN

Le Canada a joué un rôle majeur dans la création de l'OTAN. Les deux guerres lui avaient appris qu'il ne pouvait ignorer ce qui se passait en Europe et que participer à une guerre coûtait infiniment plus cher que de s'unir avec d'autres pays pour en prévenir une ou pour dissuader l'ennemi.

Convaincu que les démocraties des deux côtés de l'Atlantique devaient se concerter en temps de paix comme elles l'avaient fait durant la guerre, M. Louis St-Laurent, alors secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, proposa à la Chambre des communes, en avril 1948, un système unique de défense mutuelle. Ce dont il rêvait, c'était une alliance transatlantique qui unirait ses membres non seulement sur le plan militaire, mais également sur les plans politique, économique, social et culturel. L'été suivant, lors des négociations menées avec les Etats-Unis et les pays d'Europe, les représentants canadiens poussèrent vivement l'idée qui, en fin de compte, influa grandement sur la forme et la nature de l'Alliance. L'article 2 en particulier reflète la portée plus étendue que le Canada a voulu donner au Traité en prévoyant des ententes et des échanges sans caractère militaire.

Le Traité de l'Atlantique Nord

Le Traité de l'Atlantique Nord définit ses objectifs et les obligations de chaque Etat faisant partie de l'Alliance. Dans le préambule et le premier article, les

* Discours prononcé devant la société British aerospace companies Farnborough international, en septembre 1984.

membres confirment qu'ils endossent les buts poursuivis par les Nations Unies et qu'ils s'engagent à régler par des moyens pacifiques tous différends internationaux. Les articles suivants, qui traitent de la défense collective, respectent également l'esprit de la Charte des Nations Unies qui reconnaît aux Etats le droit de se défendre individuellement et collectivement.

Les pays membres de l'OTAN sont tenus de se consulter mutuellement chaque fois que "l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée". Chacun conserve son entière et pleine souveraineté, étant libre de décider des moyens qui lui conviendront le mieux pour venir en aide aux autres. Dans l'article 5, les parties reconnaissent qu'une attaque armée contre l'une d'elles sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes. De plus, chacune est tenue de prendre "telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour établir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord".

Le fonctionnement de l'OTAN

Les 16 pays membres de l'Alliance sont représentés au Conseil de l'Atlantique Nord, lequel constitue l'autorité suprême de l'OTAN. Tous ont le même droit de parole et les décisions sont prises par consensus. Le Conseil se réunit une fois par semaine au niveau des ambassadeurs, deux fois l'an au niveau des ministres des Affaires extérieures sauf exception.

Créé en 1966, le Comité des plans de défense comprend des représentants de tous les pays membres, sauf l'Espagne et la France. Il est chargé de toute question ayant trait à la défense collective des pays de l'OTAN. Ce Comité se réunit régulièrement au niveau des ambassadeurs et deux fois l'an au niveau des ministres de la Défense.

Seulement trois pays membres de l'OTAN : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, possèdent des armes nucléaires. Les deux premiers sont intégrés à la structure militaire de l'OTAN. Afin d'inciter les pays sans armes nucléaires à s'associer à l'élaboration des plans nucléaires de l'Alliance et à prendre une plus grande part aux décisions dans ce domaine, l'OTAN a créé en 1966 le Groupe des plans nucléaires.

Le Comité militaire constitue la plus haute autorité militaire de l'OTAN et comprend des représentants de tous les pays membres, à l'exception de l'Espagne et de la France. Son rôle est de formuler des recommandations à l'intention du Conseil et du Comité des plans de défense.

Les forces militaires intégrées de l'OTAN sont réparties en trois commandements principaux : l'Europe, l'Atlantique et la Manche. Leurs chefs, les Commandants suprêmes alliés, sont chargés, sous la direction du Comité militaire, de la défense de leurs régions respectives.

Pour mieux coordonner le travail, de nombreux groupes et comités subordonnés ont été mis en place et chargés de différentes questions dont les plans civil d'urgence, les développements politiques à l'extérieur des pays de l'OTAN, la planification de la défense, l'étude des échanges économiques entre l'Est et l'Ouest, les ententes touchant l'armement ainsi que la coopération dans le domaine de la science et de l'environnement.

L'OTAN et les relations Est-Ouest

Grâce aux principes fondamentaux de l'OTAN, à l'importance de ses objectifs et à la solidarité de ses membres, on a pu éviter des conflits en Europe et résoudre les différends entre l'Est et l'Ouest. Après bientôt quatre décennies, l'OTAN peut s'enorgueillir de constituer la meilleure défense collective dans l'histoire de l'Europe.

Présenté en 1967 et endossé à l'unanimité par les membres de l'OTAN, le "Rapport Harmel" portant sur les tâches futures de l'Alliance confirme les deux fonctions essentielles de l'OTAN : la première est de dissuader l'ennemi et, au besoin, défendre le territoire des pays membres, et la seconde, de poursuivre ses efforts pour établir des relations plus stables entre l'Est et l'Ouest. Cette double approche des relations Est-Ouest, d'une part la fermeté et la solidarité, et d'autre part la poursuite des négociations dans un esprit ouvert et positif, a rendu possible l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) signé à Washington D.C. le 8 décembre 1987.

Afin de dissuader les agresseurs éventuels et se défendre contre eux, les pays alliés de l'OTAN coordonnent leur défense en élaborant des plans collectifs. Par la même occasion, afin de mieux comprendre les développements politiques et de trouver des moyens pour réduire les tensions internationales, les alliés échangent des renseignements et expriment leurs vues à l'égard des orientations et des événements politiques qui peuvent porter atteinte aux intérêts de l'Alliance. Aussi, lorsque vient le moment de formuler des politiques nationales, les pays membres sont-ils en mesure de le faire en connaissance de cause? Pour les débats de cette nature, le Conseil constitue le principal forum, s'il se penche surtout sur les événements politiques et les questions

économiques liés aux relations entre l'Est et l'Ouest, il étudie aussi les questions ayant trait à la maîtrise des armements et au désarmement et passe en revue les développements dans d'autres parties du monde.

L'OTAN et la coopération non militaire

Au fil des ans, l'OTAN a élaboré toute une série de programmes pour inciter ses membres à collaborer sur des questions d'intérêt commun. Tous ces programmes s'inspirent de "l'Article canadien" qui préconise la coopération non militaire au sein de l'OTAN (article 2 du Traité de l'Atlantique Nord). En déposant en 1956 son "Rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN", le "Comité des trois sages" en était arrivé à la conclusion que l'OTAN devait démontrer qu'elle était plus qu'une alliance militaire et l'incitait à donner suite à "l'Article canadien". Les trois sages, dont l'un était l'honorable Lester B. Pearson, recommandaient que l'OTAN entreprenne des activités visant à "renforcer la cohésion parmi les alliés en accentuant leur intérêt commun et en donnant plus de poids aux valeurs qu'ils partagent".

"Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes."

-- Article 2, Traité de l'Atlantique Nord, avril 1949.

En conséquence, l'OTAN a créé en 1958 le Comité scientifique afin de promouvoir la coopération non militaire entre les pays membres et de formuler à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord des recommandations touchant les questions d'ordre scientifique et technologique. Le programme scientifique de l'OTAN vise à améliorer les compétences scientifiques et techniques des pays membres en les incitant à collaborer et à échanger des renseignements entre eux, et en amorçant des actions propres à réduire les écarts qui existent entre les potentiels des pays membres sur le plan de la science et de la recherche. Le programme comprend notamment, des bourses d'études, des subventions pour la recherche et le parrainage d'une série de séminaires scientifiques. Plus récemment, le Comité scientifique a lancé un programme intitulé

"La science au service de la stabilité" pour favoriser la création d'infrastructures scientifiques et technologiques en Grèce, au Portugal et en Turquie.

Le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM), un mécanisme additionnel de coopération non militaire, a été créé en 1969. Son rôle est de favoriser par tous les moyens pratiques possibles, les échanges de vues et d'expériences au sein de l'Alliance en vue de créer un meilleur environnement pour les sociétés alliées. Plus particulièrement, le CDSM doit se pencher sur le problème de l'environnement, au sens le plus large, - y compris l'évolution socio-économique - en ayant pour objectif de pousser les gouvernements des pays membres à prendre les mesures qui s'imposent. Sous les auspices du CDSM, les gouvernements proposent des études pilotes sur des sujets déterminés, études auxquelles les autres gouvernements peuvent, suivant leurs priorités, s'associer ou non. A cause des "transformations radicales" que l'homme fait subir à l'environnement depuis le début des années 1970, le gros du travail du comité a été axé sur l'écologie.

Pourquoi le Canada fait-il partie de l'OTAN?

"Pour le Canada, les meilleures garanties de succès (pour assurer notre sécurité et maintenir la paix) résident encore dans la coopération avec les alliés, auxquels nous sommes historiquement associés dans la défense de valeurs et des intérêts communs, cette communauté d'intérêts, qui constitue la base même de l'alliance, revêt autant d'importance pour notre sécurité que les mesures concrètes que nous prenons pour maintenir la paix."

-- Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, Défis Et Engagement: Une politique de défense pour le Canada, juin 1987

Le Canada fait partie de l'OTAN parce qu'il veut défendre et garder les traditions et les valeurs démocratiques dans lesquelles il a foi. La défense collective constitue le meilleur moyen d'atteindre ce but. C'est pourquoi, l'un après l'autre, les gouvernements canadiens continuent d'accorder une grande importance à la participation du pays à l'OTAN, à sa contribution à la défense collective et aux valeurs politiques que partagent les pays de l'Alliance. Tous ont affirmé clairement que le coût de la contribution canadienne à l'OTAN en vaut vraiment le prix, surtout si l'on songe que les autres choix auraient procuré au pays moins de sécurité à plus de frais. Le Canada participe pleinement à toutes les activités importantes de l'Alliance.

La participation du Canada à l'OTAN aide le pays à atteindre plusieurs de ses principaux objectifs de politique étrangère :

- L'OTAN est le cadre d'une alliance militaire essentielle pour assurer une meilleure sécurité au Canada.
- Grâce aux efforts entrepris par l'Alliance pour favoriser le dialogue avec les pays du Pacte de Varsovie, le Canada aide à promouvoir la maîtrise des armements et le désarmement, à réduire les tensions régionales et, par conséquent, à améliorer la paix et la sécurité internationales.
- En poursuivant avec les pays de l'Alliance des délibérations sur des questions importantes, en particulier la maîtrise des armements et le désarmement, le Canada aide non seulement à consolider la paix et la sécurité internationales, mais aussi à renforcer sa propre souveraineté en s'assurant que les vues et les politiques canadiennes sont bien comprises par les alliés et prises en considération quand vient le moment de prendre des décisions.

Le Canada est particulièrement et vivement intéressé à voir les relations s'améliorer entre l'Est et l'Ouest. Grâce à leur adhésion à l'OTAN, le Canada et les autres pays membres peuvent se consulter et suivre de près les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. C'est donc une occasion pour chacun d'eux d'exercer une influence sur ces négociations.

Pour le Canada, l'Alliance constitue un lien vital pour promouvoir la coopération transatlantique dans de nombreux domaines, dont l'économie, les affaires sociales, les sciences et l'environnement. En outre, elle lui permet d'établir des relations importantes avec ses principaux partenaires commerciaux. Près de 90 pour cent des importations et des exportations canadiennes se font avec des pays de l'OTAN.

En participant aux programmes financés par les pays membres de l'OTAN, en souscrivant aux efforts de l'Alliance pour favoriser la coopération militaire, le Canada ouvre à ses entreprises commerciales les marchés de l'Alliance qui s'intéressent à la défense et aux domaines connexes. De plus, il crée pour elles des occasions de communiquer et de collaborer avec les entreprises des autres pays alliés, surtout celles qui sont engagées dans la haute technologie.

"Notre engagement envers l'Europe, et notamment notre participation à l'OTAN, contribue de façon appréciable à la stabilité de ce continent, et constitue l'un des facteurs qui ont amené l'Union soviétique à négocier, justement parce qu'elle ne réussit pas à diviser l'Ouest. Le retrait du Canada de l'OTAN porterait atteinte à cette cohésion et mettrait en péril, entre autres, toute perspective d'accord sur le contrôle des armements."

-- Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
23 août 1987



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

DOCUMENT D'INFORMATION

L'ORGANISATION ET LES FONCTIONS DE L'OTAN

ET

LES INTÉRÊTS ET LES OBJECTIFS DU CANADA

FÉVRIER 1988

Canada

DOCUMENT D'INFORMATION

L'ORGANISATION ET LES FONCTIONS DE L'OTAN

INTERETS ET OBJECTIFS DU CANADA

I. HISTORIQUE

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN, est une alliance politique et militaire composée de seize pays démocratiques de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Les pays membres agissent de concert pour dissuader et au besoin pour se défendre contre toute agression, en particulier de la part des pays du Pacte de Varsovie. L'objectif principal de l'Alliance est de défendre la zone OTAN par une coordination efficace des moyens de défense collectifs. L'OTAN a un rôle politique tout aussi important, à savoir celui de forum pour les consultations du monde occidental sur des questions d'intérêt commun, en particulier en ce qui a trait à la concertation des efforts déployés par les pays membres en vue de réduire les tensions Est-Ouest et de maintenir la paix et la stabilité internationales.

Depuis sa fondation en 1949, l'orientation, les fonctions et le nombre des membres de l'OTAN a connu une croissance remarquable. La variété et l'importance des questions qui sont discutées au sein de l'Alliance sont considérables, aussi l'organisation qui s'est constituée pour s'occuper de ces intérêts est imposante et complexe.

- A ses débuts l'OTAN était une organisation consultative dirigée par le Conseil de l'Atlantique Nord, organe de coordination des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances. Cependant, dès 1950 l'OTAN avait établi un Comité de Défense réunissant les ministres de la Défense, mis au point une stratégie coordonnée de défense, jeté les bases d'une infrastructure militaire financée et utilisée conjointement.
- Au milieu des années 50, l'adoption du "Rapport des trois sages" a considérablement réorganisé et renforcé les procédures et mécanismes consultatifs politiques et économiques de l'Alliance, notamment par la création du Comité scientifique.
- Au cours de cette période, le nombre de pays membres est passé à quinze, avec l'accession de la Grèce et de la Turquie en 1952, et de la République fédérale d'Allemagne en 1955.

- À la fin des années 60, l'organisation a subi un changement important suite au retrait de la France de la Structure militaire intégrée et de ses activités connexes de planification de défense. Le Comité des plans de défense réaménagé est alors devenu l'organe de coordination et de prise de décision pour toutes les questions concernant la Structure militaire intégrée et les plans de défense. Le Groupe des plans nucléaires devient à ce moment le forum où les ministres de la Défense discutent de la politique nucléaire de l'Alliance.
- En 1967, le Conseil de l'Atlantique Nord a adopté le Rapport Harmel sur les tâches futures de l'Alliance, qui établissait le cadre d'efforts renouvelés en vue de réduire les tensions Est-Ouest, par l'intensification des études sur le désarmement et le contrôle des armements, et proposait des négociations multilatérales avec les pays membres du Pacte de Varsovie, notamment les pourparlers sur les Réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR) à Vienne.
- En 1969, les aspects non militaires de l'OTAN ont connu un nouvel essor avec la création du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) qui s'intéresse aux problèmes de l'environnement humain.
- Les années 70 et 80 ont été marquées par plusieurs initiatives dans les domaines politique et militaire de l'Alliance afin d'accroître la coordination et la coopération. Citons en 1977, l'engagement des chefs d'Etat de l'OTAN d'atteindre un objectif de croissance des dépenses de défense de 3% en termes réels et, en 1984, l'Évaluation des relations Est-Ouest (Rapport Harmel II).
- En 1982, l'Espagne est devenue le seizième pays à se joindre à l'OTAN. Comme pour la France, ses forces armées ne font pas partie de la Structure militaire intégrée.

Les obligations des États membres de l'Alliance sont stipulées par le Traité de l'Atlantique Nord. Par l'Article 5, les pays signataires conviennent qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs d'entre eux, survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque contre tous. L'organisation de l'OTAN est fondée sur cet article, ainsi que sur d'autres articles du Traité (concernant les consultations (Article 2), le maintien de la capacité individuelle et collective de défense (Article 3) et l'établissement du Conseil et d'organes subsidiaires (Article 9)). L'OTAN fonctionne par consensus et n'a aucune autorité supranationale.

II. ORGANISATION DE L'OTAN

L'organe décisionnel suprême est le Conseil de l'Atlantique Nord qui peut se réunir au niveau des chefs d'État ou de gouvernement (sommet), mais qui se réunit normalement deux fois par an au niveau des ministres des Affaires étrangères (sessions ministérielles). On y étudie toutes questions de politique générale qui touchent aux intérêts des seize membres. Le Comité des plans de défense, composé des ministres de la Défense des pays participant à l'organisation militaire intégrée, se réunit également deux fois par an, et discute des questions de planification de défense. Un troisième groupe ministériel, le Groupe des plans nucléaires, composé des ministres de la Défense de 14 pays membres, se réunit deux fois par année et établit la politique nucléaire. Les affaires courantes de ces trois groupes sont traitées au niveau des représentants permanents en poste à Bruxelles. Les documents de politique portant sur les questions qui préoccupent les membres de l'Alliance sont coordonnés et transmis aux représentants permanents et aux ministres par quelque 300 comités subsidiaires, groupes de travail et groupes spéciaux. Toutefois, il n'y a qu'une vingtaine de comités principaux: affaires politiques, affaires économiques, examen de la défense, armements, stratégie nucléaire, plans d'urgence dans le domaine civil, sciences, défense aérienne, information, budget, infrastructure, logistique, communications, sécurité, etc.

Les délégations nationales représentent leur pays à ces comités et sont appuyées au besoin par les experts venus des capitales. Un Secrétariat international dirigé par le Secrétaire général, qui préside également les réunions des représentants permanents et des ministres, assure le soutien de ces comités. Le personnel du Secrétariat international est recruté dans les pays membres, généralement pour des contrats de durée déterminée. Le Secrétariat comprend cinq divisions relevant de l'autorité des secrétaires généraux adjoints pour les Affaires politiques, les Plans et la politique de défense, le Soutien de la défense, les Affaires scientifiques et l'Infrastructure, la Logistique et les opérations du Conseil. Le Secrétariat est un organe de coordination et il ne dispose d'aucun pouvoir supranational.

Parallèlement à cette structure civile, le Comité militaire fournit des conseils de nature militaire aux autorités civiles et transmet les directives et les instructions en matière de politique civile aux trois hauts commandements (SACLANT, SACEUR et CINCHAN). Le Comité militaire est composé des chefs d'État-major de chacun des pays membres (représentés pour les affaires courantes par les

représentants militaires permanents). Il dispose de son propre réseau de comités constitués de représentants des délégations militaires nationales, et est soutenu par l'État-major militaire international composé d'officiers détachés des ministères de la Défense des pays membres. Le président du Comité militaire dirige l'État-major militaire international et assiste aux réunions du Conseil, du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires.

Alors que l'essentiel des forces militaires reste généralement sous commandement national en temps de paix, en temps de crise ou de guerre le commandement des forces désignées est transféré par étapes aux hauts commandants de l'OTAN. En temps de paix, ces commandements ont la responsabilité d'élaborer les plans de défense de leur zone respective et disposent pour ce faire de leurs propres structures et de leurs propres effectifs de planification, en plus d'être représentés au sein des organes civils et militaires appropriés de l'OTAN. Il convient de souligner que les plans de défense de la région de l'Amérique du Nord relèvent exclusivement du Groupe stratégique régional Canada-États-Unis .

En outre, plusieurs agences et organes civils et militaires spécialisés, dont la composition varie, sont chargés de coordonner les activités de l'Alliance dans leurs zones respectives.

Enfin, un certain nombre d'associations et d'organisations non-gouvernementales ont un lien avec l'OTAN, en particulier l'Eurogroupe, association officieuse des ministres européens de la Défense, qui vise une coopération plus étroite de l'Europe au sein de l'Alliance, l'Assemblée de l'Atlantique Nord, organisation interparlementaire des pays membres, et l'Association du Traité de l'Atlantique, composée d'associations bénévoles nationales privées, comme le Conseil Atlantique du Canada.

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'OTAN

Il n'entre pas dans le cadre du présent document d'effectuer un examen détaillé de toutes les activités de l'OTAN et de ses organes subsidiaires. Cependant, du point de vue des préoccupations qui retiennent l'attention de la délégation canadienne, les activités générales suivantes sont probablement les plus importantes.

- Consultations politiques/économiques. Le Conseil et ses organes politiques et économiques subsidiaires ont pour mandat de procéder à des consultations et, le cas échéant,

d'en arriver à un consensus au sein de l'Alliance sur toutes les questions d'intérêt commun pour l'OTAN. Les alliés s'informent mutuellement de leurs politiques, ils les expliquent et échangent leurs points de vue afin que les pays membres puissent en tenir compte dans la formulation des politiques nationales. Le Conseil est le forum principal de telles discussions et il se réunit en séance officielle au moins une fois par semaine (habituellement les mercredis). Il se réunit également de façon officieuse lors de dejeuners hebdomadaires ou de rencontres privées (sur la convocation du Secrétaire général dans le but de faciliter les échanges de vue sur des questions difficiles ou particulièrement délicates). L'important travail de fond que nécessitent ces discussions est effectué principalement par le Comité politique et le Comité économique, composés de conseillers politiques et économiques des délégations nationales appuyés par la Division des affaires politiques du Secrétariat international. Certaines questions importantes, comme les MBFR et les négociations sur le texte final des communiqués, sont traitées par le Comité politique à haut niveau, qui est formé de représentants permanents suppléants.

Le Comité politique échange renseignements et points de vue sur les tendances et les développements politiques intéressant l'OTAN dans toutes les régions du monde, il prépare pour le Conseil des études et des rapports sur les questions politiques, comme l'état des relations Est-Ouest, et sur des questions de désarmement et de maîtrise des armements. Enfin il assure le suivi et la mise en oeuvre des décisions du Conseil. Ses travaux ordinaires sont complétés par ceux des Groupes de travail politiques spéciaux et par des réunions d'experts régionaux.

Le Comité économique est chargé de tâches semblables: il sert de lieu d'échange de renseignements sur les développements économiques, surtout ceux qui touchent les relations Est-Ouest, prépare des rapports sur les relations économiques et financières Est-Ouest et organise des études analysant la situation économique dans les pays de l'Est. Enfin il suit l'évolution de la coopération économique au sein de l'Alliance.

- Les plans de défense représentent un processus complexe, mais essentiellement ils consistent en un examen collectif des capacités et des plans individuels de défense des pays qui participent à la Structure militaire intégrée, en regard de l'évaluation collective de la menace qui pèse sur l'Alliance. On propose des plans de force quinquennaux qui visent à doter l'Alliance de ressources nécessaires pour faire face à cette menace, et l'on procède à l'examen annuel

des progrès réalisés dans ce sens. Ces travaux sont confiés au Comité d'examen de la défense, composé de conseillers militaires des délégations nationales, avec l'aide, au besoin, d'autres organes civils et militaires de l'OTAN. Pour satisfaire les besoins à plus long terme, l'Alliance a adopté une planification destinée à progressivement établir les plans de l'OTAN et les plans nationaux de défense pour 15 ans ou davantage. Le Comité est également chargé de mettre en oeuvre ces procédures à plus long terme, ainsi que le programme d'assistance militaire à la Grèce, au Portugal et à la Turquie. Le Groupe de travail exécutif, organe distinct de l'OTAN, surveille les progrès réalisés dans le cadre de programmes spéciaux, comme le Programme d'amélioration de la défense au moyen d'armes conventionnelles.

- Le Groupe des plans nucléaires se concentre sur l'élaboration de la politique de l'Alliance en matière d'utilisation stratégique et tactique des armes nucléaires et des programmes connexes. Les travaux courants sont exécutés par un Groupe de travail qui est composé de conseillers des délégations nationales sur les questions nucléaires. Ces activités sont complétées par des comités spéciaux, tel que le Groupe consultatif spécial sur les forces nucléaires intermédiaires et le Groupe de haut niveau, tous deux composés de représentants des capitales nationales.
- La coopération dans le domaine des armements vise à favoriser la coopération et la collaboration entre les alliés au niveau de leurs programmes nationaux de recherche, de mise au point et de production d'armes et de systèmes d'armes. Le travail effectué dans ce domaine est coordonné, sous l'autorité générale du Conseil, par un organisme de haut niveau composé de représentants des capitales nationales, à savoir la Conférence des directeurs nationaux des armements. La Conférence, dont les tâches courantes sont exécutées par les représentants des délégations nationales (NADREF), supervise les activités d'un certain nombre de groupes et d'organes subsidiaires qui étudient les possibilités de projets coopératifs entre États membres. Dans ce domaine, le travail est facilité par l'Examen de la planification des armements de l'OTAN, un programme destiné à identifier les possibilités de coopération compte tenu des programmes de remplacement des matériels, et des exigences des autorités militaires concernant la standardisation et l'interopérabilité, ainsi que par le Système de planification périodique en matière d'armements (PAPS), une méthode de planification qui vise à identifier les besoins militaires à long terme que l'on pourrait satisfaire par la coopération.

- Les Plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN ont pour objet de compléter les plans nationaux d'urgence afin de faciliter la coopération dans des domaines ayant des conséquences ou des répercussions internationales; d'aider à la gestion des crises au sein de l'Alliance, de prévoir une coopération internationale en temps de guerre pour l'utilisation des matériaux stratégiques pour la défense civile et militaire et, pour aider les économies nationales à se réhabiliter advenant une attaque nucléaire généralisée. Le Haut Comité pour l'étude des plans civils d'urgence est mandaté par le Conseil pour orienter la politique et coordonner de façon générale les activités de l'OTAN, particulièrement celles des conseils et des comités de planification chargés de questions comme les plans alimentaires et agricoles, les plans industriels, les transports maritimes, l'aviation civile, etc. Il donne également des conseils généraux en vue de créer des organismes civils en temps de guerre.

- Le Programme de l'infrastructure a pour tâche de prévoir la construction ou l'achat des installations nécessaires à la défense commune de la zone de l'OTAN, par exemple des quartiers généraux militaires, des terrains d'aviation, des installations portuaires, des sites de missiles, des parcs d'entreposage, des installations de transmissions et de communications. Après consultation des pays membres, les autorités militaires de l'OTAN présentent des programmes de financement de six ans appelés "Groupes de tranches", qui sont examinés par le Conseil ou le Comité des plans de défense qui fixe des plafonds financiers pour ces groupes. Les contributions financières sont déterminées sur la base d'une formule de partage des dépenses. Par la suite, les "tranches" annuelles sont examinées par le Comité de l'infrastructure qui recommande au Conseil ou au Comité des plans de défense les projets que l'on peut financer. Une fois qu'une "tranche" a été approuvée, les dépenses des projets individuels sont évalués et soumises au Comité de paiements et de l'avancement des travaux d'infrastructure, pour obtenir son autorisation financière. Les projets sont ensuite mis en oeuvre par les pays hôtes, en général à la suite d'appels d'offres concurrentiels pour les contrats présentés par des entreprises des pays membres participants. Les paiements sont effectués par les pays hôtes en utilisant leurs propres fonds et les versements anticipés des autres pays membres.

- Le Programme scientifique vise à accroître les compétences scientifiques et techniques de l'Alliance en favorisant la coopération et les échanges de renseignements entre chercheurs des pays membres et amorçant des mesures destinées

à combler les lacunes dans les connaissances scientifiques et les capacités de recherche des pays membres. Le Comité scientifique remplit ce rôle grâce à deux types de programmes contrôlés par des groupes de chercheurs spécialement nommés. Le premier type de programme répond aux besoins des chercheurs et favorise l'avancement général des sciences au sein de l'OTAN. Il comporte un programme de bourses, des subventions de recherche et une série d'Instituts de hautes études qui diffusent les connaissances scientifiques et raffermissent les contacts entre les chercheurs par le biais de réunions en petits groupes de travail. Le deuxième type de programme s'adresse aux besoins spécifiques de l'Alliance et comporte des Groupes programmes spéciaux qui abordent des domaines de préoccupations pluridisciplinaires. Ces groupes ont un mandat limité et se sont intéressés à des sujets comme la catalyse, la robotique et les cycles géochimiques.

Le programme du Comité scientifique intitulé "La science au service de la stabilité" a été lancé afin d'encourager l'essor d'infrastructures pour les sciences et la technologie en Grèce, au Portugal et en Turquie. Le principal objectif du programme consiste à réunir les secteurs gouvernemental, universitaire et privé qui travaillent à des projets d'importance nationale.

Le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) a été créé en 1969. Il a pour mandat d'améliorer, de toutes les façons possibles, l'échange de vues et d'expériences au sein de l'Alliance sur les méthodes de création d'un meilleur environnement au sens le plus large (y compris les processus socio-économiques) dans le but d'inciter les gouvernements membres à passer à l'action.

Par suite de la "révolution de l'environnement" du début des années 70, la plupart des travaux du CDSM se sont orientés vers l'environnement physique. Les gouvernements proposent des études préliminaires sur des sujets spécifiques auxquels les autres gouvernements peuvent adhérer en fonction de leurs propres priorités. Une trentaine d'études ont été réalisées. Le Canada a dirigé deux de ces études, à savoir: "La pollution des eaux intérieures" et "Alimentation et santé". Dernièrement, le gouvernement canadien a participé à des études sur la dioxine, sur la pollution sonore des aéronefs et sur les aspects médicaux et sanitaires de l'état d'alerte en cas de sinistres. D'autres études pilotes importantes ont porté sur les incendies de forêts et sur la préservation des vitraux contre les effets de la pollution atmosphérique. Le CDSM gère également un programme de bourses en rapport avec les études pilotes en cours.

- Le Programme d'information aide les pays membres à informer le public sur les activités de l'OTAN au moyen de publications et de matériel audio-visuel, en coordonnant des visites au siège de l'OTAN (environ 10 000 visiteurs par an), en organisant conjointement des séminaires, des expositions et des visites guidées, ainsi que par un Programme de bourses de recherche. Les activités d'information de l'OTAN sont supervisées par le Comité de l'information.

- Le Financement commun de l'OTAN, exception faite du Programme de l'infrastructure, relève des budgets civil et militaire. Le premier, contrôlé par le Comité du budget militaire, englobe quelque 40 budgets pour le quartier général militaire, les agences et projets spéciaux. Le budget civil, géré par le Comité du budget civil, couvre les dépenses du siège de l'OTAN et du Secrétariat international, ainsi que celles des programmes des affaires scientifiques, de l'information et des relations culturelles, du Comité sur les défis de la société moderne, ainsi que des études de préfaisabilité du Groupe consultatif industriel. Un certain nombre de programmes spéciaux font également l'objet d'un financement commun, comme le programme du Système aéroporté d'alerte et de surveillance avancées de l'OTAN (AWACS) et le Réseau Centre-Europe des pipe-lines de l'OTAN (CEPS).

- On peut finalement mentionner d'autres organes de moindre envergure, notamment: la Conférence des hauts responsables de la logistique de l'OTAN (SNLC), le Comité des opérations et des exercices du Conseil (COEC), le Comité de la défense aérienne de l'OTAN (NADC), le Système électronique de la défense aérienne de l'OTAN (NADGE), le Groupe consultatif industriel de l'OTAN (NIAG), le Système de télécommunications intégré de l'OTAN (NICS), l'Organisation d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN (NAMSO), etc.

IV. INTÉRÊTS ET OBJECTIFS DU CANADA

Le Canada participe à part entière à toutes les activités importantes de l'Alliance. Sa contribution la plus visible est une force de quelque 6 000 militaires (armée de terre et armée de l'air) en Europe à Lahr et à Baden-Solingen. Cette contribution sera renforcée par une série de mesures annoncées dans le livre blanc de la défense en juin 1987. Il convient cependant de souligner que toutes les forces canadiennes contribuent à la défense de la zone OTAN. Même si leur principale responsabilité consiste évidemment à défendre la région de l'Amérique du Nord, des effectifs importants sont affectés à la défense de la région du Commandement de l'Atlantique, ainsi qu'au renforcement des forces déjà basées en Europe. En outre, le Canada paye sa cote-part des

programmes financés conjointement, principalement les budgets d'infrastructure, militaire et civil, ainsi que le programme AWACS. Enfin, le Canada est un partenaire important des activités non militaires de l'Alliance, notamment aux consultations politiques et économiques auxquelles il participe activement.

L'adhésion du Canada à l'OTAN lui permet d'atteindre plusieurs de ses objectifs les plus importants en matière de politique étrangère. L'Alliance fournit le cadre de sécurité collective essentiel au Canada pour assurer sa sécurité. Les efforts déployés par l'Alliance pour favoriser le dialogue avec les pays membres du Pacte de Varsovie, surtout au moyen des MBFR et de la CSCE, permettent au Canada de contribuer à faire progresser la maîtrise des armements et le désarmement et diminuer les tensions régionales pour améliorer la paix et la sécurité internationales. Le Canada participe activement aux négociations importantes avec l'Alliance, sur la maîtrise des armements et le désarmement. De ce fait il peut non seulement accroître sa sécurité et la paix internationale, mais également renforcer sa souveraineté et son identité, car ces consultations lui donnent une voix égale lors des discussions impliquant les principales puissances occidentales, ce qui aide également le Canada à établir un équilibre dans ses relations bilatérales avec les États-Unis. La participation du Canada aux plans de défense de l'OTAN, en particulier la présence de troupes canadiennes en Europe, rehausse l'image du Canada auprès de ses alliés et renforce l'identité canadienne. Par la participation aux programmes à financement conjoint, surtout celui de l'infrastructure, par les efforts déployés par l'Alliance pour stimuler la coopération dans le domaine des armements, les possibilités d'accès des entreprises canadiennes aux marchés du matériel de défense et du matériel connexe, ainsi que les possibilités de coopération et d'entente avec d'autres entreprises de l'Alliance sont améliorées en particulier dans les domaines à haute technologie.

La "Délégation du Canada près le Conseil de l'Atlantique Nord" et le "Représentant militaire canadien" représentent notre pays et lui permettent de poursuivre ses objectifs au sein de l'OTAN. Pour remplir ses tâches, la Délégation emploie neuf agents des Affaires extérieures, cinq de la Défense nationale et un de Planification d'urgence Canada. Les agents de la Délégation représentent le Canada à la plupart des réunions de l'OTAN et de ses principaux comités, ils sont secondés chaque année par la participation de quelque 650 hauts fonctionnaires et experts venus du Canada ou de nos missions à l'étranger.

- La Délégation assure la promotion des objectifs et des intérêts du Canada au sein de l'OTAN:

- a) en participant, au nom du Canada, à la négociation des décisions prises conjointement;
- b) en présentant les points de vue du Canada et en expliquant ses politiques;
- c) en analysant, influençant et rapportant les points de vue des alliés; et
- d) finalement, en participant à l'élaboration de la politique canadienne.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E

3 5036 20025618 1

DOCS
CA1 EA 88N17 EXF
NATO Summit (1988 : Brussels,
Belgium)
NATO Summit, Brussels, March 2-3
1988 = Sommet de l'OTAN, Bruxell
les 2 et 3 mars 1988. --
43248299

ACCO^{TM/MC}

25970	JAUNE
25971	NOIR
25972	BLEU
25973	BLEU RL
25974	GRIS
25975	VERT
25977	TANGERINE
25978	ROUGE
25979	ROUGE EX

CANADA BY/FABRIQUÉ AU CANADA PAR
CANADIAN COMPANY LIMITED
SOCIÉTÉ CANADIENNE ACCO LIMITÉE
CANADA